

## LA VIE ECONOMIQUE

- [François Hollande veut "réformer jusqu'au bout"](#)
- [Croissance, déficit : Paris maintient le cap, malgré de nouvelles dépenses](#)
- [Vers une embellie sur le front de l'emploi en 2016](#)
- [La surtaxation des CDD décidée par Valls fait hurler le patronat](#)
- [La France n'est plus que la 9e puissance économique mondiale, selon le FMI](#)
- [Les vraies rémunérations complètes des patrons du CAC 40](#)
- [Un rapport prône un revenu minimum d'existence de 400 euros par mois](#)
- [Les hôteliers menacent de boycotter la taxe de séjour](#)

## COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Tiers payant : la Sécu paiera un euro de pénalité aux médecins en cas de retard](#)

## FISCALITE

- [Évasion fiscale : Bercy débordé par les demandes de régularisation](#)
- [L'UE envisage de s'attaquer à l'opacité fiscale des multinationales](#)

## LA VIE DES ENTREPRISES

- [BNP Paribas condamnée à 187 500 euros d'amende pour tromperie commerciale](#)
- [Pourquoi BNP Paribas va supprimer 675 postes en France](#)
- [EDF veut économiser un milliard d'euros](#)

## LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Ile-de-France : ils créent le « Uber des agents de sécurité »](#)

## LA VIE DES REGIONS

- [Les poids lourds appelés à financer le passe Navigo des Franciliens](#)

## OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [Primaire de la droite : Fillon propose un big bang économique](#)

## DERNIERE MINUTE

- [Loi travail : la menace du Medef sur l'assurance chômage](#)

### **Qu'est-ce que Le.Crible ?**

**Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.**

**Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.**

**Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.**

**L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)**

## LA VIE ECONOMIQUE

### ● François Hollande veut "réformer jusqu'au bout"

Le 14/04/16, le président Hollande s'exprimait sur France 2, face à trois journalistes et quatre citoyens français. Il a rappelé « *les épreuves terribles* » qu'il a traversées : « *terrorisme, crise de l'euro, crise économique* », avant de déclarer que : « *Eh bien oui ça va mieux, il y a plus de croissance, il y a moins de déficits, il y a moins d'impôts. [Mon cap durant les quatre années écoulées a été] de moderniser le pays tout en protégeant son modèle social* ». **Ses principales déclarations dans les domaines économique et social :**

**01)- Les réformes.** Démentant les propos de son ministre de l'Economie, Emmanuel Macron, qui venait d'expliquer quelques minutes auparavant, à Londres, qu'il avait été décidé « *d'arrêter une partie des réformes* », **M. Hollande** a affirmé : « *Je poursuivrai jusqu'au bout les réformes. [...] Je réformerai tous les jours de mon mandat, je l'ai fait dès le premier, je le ferai jusqu'au dernier jour de mon mandat* ». Les trois réformes qu'il entend terminer : la loi Travail, la loi Egalité et Citoyenneté, la réforme pour la lutte contre la fraude fiscale et pour une transparence plus importante.

**02)- L'emploi.** Le président de la république espère voir, en 2016, la création de « *150 000 à 160 000 emplois nets* ». Avant de souligner l'efficacité du CICE (crédit impôt compétitivité emploi) : « *En 2015, nous avons créé 100 000 emplois nets de plus, c'est-à-dire que pour la première fois depuis 5 ans, l'économie française a créé davantage d'emplois qu'elle n'en a supprimé, je pense que c'est largement dû à cette politique là* ». D'après l'Insee, en 2015, l'économie française a créé 82 000 nouveaux emplois marchands ; c'est la première hausse depuis quatre ans. Les destructions d'emplois en 2012 : 108 000 ; en 2013 : 23 800 ; en 2014 : 62 800.

**03)- Le CICE.** M. Hollande a défendu le pacte de responsabilité, dont fait partie le CICE. **M. Hollande** : « *[Grâce à lui, les entreprises] investissent, [or] investir c'est permettre d'être plus compétitif demain, de créer des emplois après-demain. [Si l'investissement] est reparti, c'est bien parce qu'il a eu ce soutien. [En outre, il a] servi à mieux rémunérer les salariés, [...] c'était ce que je cherchais aussi, [...] qu'on puisse leur restituer une partie de ce qu'allait être le bénéfice des entreprises* ».

**04)- Le chômage des jeunes.** Le président a déclaré qu'il était dans la moyenne européenne. « *A tort* », remarque **Challenges**, qui cite les chiffres de l'office européen de statistiques Eurostat : en janvier 2016, le taux de chômage des jeunes atteignait 25,9 % en France, contre 19,7 % dans l'Union européenne.

**05)- La loi Travail.** Répondant aux opposants à cette loi, M. Hollande a annoncé : « *[La loi] ne sera pas retirée [mais il peut y avoir des] corrections au parlement* ». Concernant une éventuelle hausse du Smic, il a expliqué qu'il avait créé « *la prime d'activité afin de ne pas peser sur la compétitivité des entreprises, permettant d'améliorer le pouvoir d'achat* ».

**06)- L'accord de libre-échange transatlantique.** **M. Hollande** : « *[La France] peut toujours dire non [dans les négociations entre l'Union européenne et les Etats-Unis pour conclure un traité de libre-échange transatlantique (Tafta)]. [...] La France, elle a fixé ses conditions, la France elle a dit s'il n'y a pas de réciprocité, s'il n'y a pas de transparence, si pour les agriculteurs il y a un danger, si on n'a pas accès aux marchés publics et si en revanche les Etats-Unis peuvent avoir accès à tout ce que l'on fait ici, je ne l'accepterai pas* ».

**07)- Nuit Debout.** **M. Hollande** : « *[Je trouve] légitime que la jeunesse veuille aujourd'hui s'exprimer et donner son avis. Je ne vais pas me plaindre que la jeunesse veuille inventer le monde de demain, plus que de se plonger dans la nostalgie. [...] Je ne renie rien de ce que j'ai dit au Bourget. [...] Je serai jugé sur la place accordée à la jeunesse, sur les moyens que je lui aurai donnés* ».

[Retour au sommaire](#)

**08)- Le nucléaire.** Le président a confirmé un objectif : la réduction à 50% de la part du nucléaire dans la production d'électricité d'ici 2025, « *étape par étape* ». Pour rappel, le gouvernement doit publier sa feuille de route sur le nucléaire d'ici le 1er juillet. **M. Hollande** : « *D'ores et déjà - j'avais fait cette promesse - nous allons fermer Fessenheim [et] c'est à partir de 2019, et ce sera à EDF, après l'Autorité de sûreté nucléaire, de nous dire quelles sont les centrales qui devront être fermées. [...] [Je n'ai] jamais proposé l'arrêt du*

nucléaire », expliquant qu'il avait promis de réduire de 75 % à 50 % la part du nucléaire dans la production de l'électricité en 2025. Un engagement qui, selon M. Hollande, a été entériné en 2015 par la loi de transition énergétique.

Le président de la république a aussi évoqué la déchéance de nationalité, les djihadistes français et le terrorisme, les migrants, le voile à l'université, Emmanuel Macron, sa candidature aux élections présidentielles de 2017 : « *[Je ferai part de ma décision] à la fin de l'année* ». Pour lui, son « *juge de paix* » sera le chômage, comme il s'y était engagé.

[http://www.challenges.fr/politique/20160414.CHA7859/ce-qu-il-faut-retenir-de-l-intervention-de-francois-hollande-sur-france-2.html#xtor=EPR-3-\[ChaDerMin\]-20160414](http://www.challenges.fr/politique/20160414.CHA7859/ce-qu-il-faut-retenir-de-l-intervention-de-francois-hollande-sur-france-2.html#xtor=EPR-3-[ChaDerMin]-20160414)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 14/04/2016, avec AFP)

### ● **Croissance, déficit : Paris maintient le cap, malgré de nouvelles dépenses**

Le 13/04/16, le **ministère des Finances** a déclaré que, dans le cadre de son « *programme de stabilité* » qu'il allait envoyer à la Commission européenne (CE), (programme intitulé « *Une stratégie pour tenir nos engagements dans la durée* »), il maintenait ses prévisions de croissance et de déficit public pour l'année 2016. Ce malgré des dépenses nouvelles. **Les prévisions. 01)- La croissance** : Bercy attend pour 2016 et 2017 une hausse de 1,5 % du PIB (produit intérieur brut) ; une prévision plus optimiste que celles de la CE (1,3 %) et du FMI (Fonds monétaire international) : 1,1 % en 2016, 1,3 % en 2017. Le Haut Conseil des Finances publiques a jugé que le pronostic du gouvernement français était « *encore atteignable* » pour 2016, et « *plausible* » pour 2017, bien que mettant en garde contre les risques pesant sur l'économie mondiale en général et, plus particulièrement, sur la zone euro. Pour rappel, le Haut Conseil est un organe indépendant du gouvernement. **02)- Le déficit public** : il englobe l'Etat, la protection sociale et les collectivités locales. Les prévisions du gouvernement : 3,3 % du PIB en 2016 (après 3,5 % en 2015) ; 2,7 % en 2017. Ces chiffres sont conformes aux engagements pris auprès de la CE. **03)- L'inflation** : pour 2016, le gouvernement a abaissé sa prévision « *à 0,1 % contre 1 % inscrit dans la loi de Finances de 2016* » ; pour 2017, il attend 1 %. La cause : la faiblesse des prix du pétrole. Les conséquences : une inflation aussi basse pèsera automatiquement sur les rentrées fiscales liées à la TVA. Le gouvernement devra donc, s'il veut être en capacité de respecter ses engagements en matière de déficit, trouver 3,8 milliards d'économies en 2016, et 5 milliards en 2017. Autre objectif : parvenir à financer les différentes mesures qui ont été annoncées depuis le début de l'année 2016 : dégel du point de l'indice des fonctionnaires, aides en faveur des jeunes, des agriculteurs, de l'emploi. **Le ministère des Finances dans son programme de stabilité** : « *L'objectif de revenir sous 3 % de déficit en 2017 sera tenu. C'est la condition pour stabiliser la dette publique sous le seuil des 100 % du PIB* ». **04)- Les dépenses publiques** : le ministère entend continuer à les maîtriser. Les prévisions : elles devraient baisser, et passer de 55,3 % du PIB en 2015 à 54,6 % en 2016 et 54 % en 2017. **05)- La dette publique** : elle devrait encore augmenter en 2016 et 2017, moins que prévu cependant. 2016 : 96,2 % (contre 96,5 % lors des précédentes prévisions) ; 96,5 % en 2017 (contre 96,9 % précédemment). Pour le ministère, ce ralentissement de la hausse de la dette « *se fera sans hausse d'impôts* ». Concernant ces derniers, le niveau des prélèvements obligatoires devrait baisser : à 44,2 % du PIB en 2016 ; à 44 % du PIB en 2017. La conséquence : la consommation des ménages devrait ainsi être « *maintenue* » (+ 1,6 % prévu en 2016 et 2017). **06)- Le pacte de responsabilité** : Il sera poursuivi. Il reste sept milliards d'euros à voter en faveur des entreprises pour 2017. Les conséquences : **a)-** Le pacte devrait redresser le taux de marge des entreprises (à 32,1 % en 2017) ; **b)-** Leur permettre d'accroître progressivement leurs investissements ; **c)-** Favoriser la création de 190 000 emplois en 2016, 150 000 en 2017.

[http://www.challenges.fr/france/20160413.CHA7729/bercy-maintient-ses-previsions-de-croissance-et-de-deficit-pour-2016-et-2017.html#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20160413](http://www.challenges.fr/france/20160413.CHA7729/bercy-maintient-ses-previsions-de-croissance-et-de-deficit-pour-2016-et-2017.html#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20160413)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 13/04/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

### ● **Vers une embellie sur le front de l'emploi en 2016**

Le 12/04/16, une enquête de **Pôle Emploi**, « *Besoins en main-d'œuvre* », annonce que les perspectives de recrutement des entreprises sont en progression en 2016. Elles atteignent

un niveau jamais vu depuis 7 ans. On notera toutefois que ces perspectives comportent une part significative de contrats saisonniers. Avec 88 000 projets de recrutements supplémentaires, pour un total de 1,8 million d'embauches potentielles, les intentions d'embauche pour l'année 2016 sont en hausse de 5,1 %. **Jean Bassères**, directeur général de Pôle Emploi : « *Jamais nous n'avons obtenu un tel résultat depuis que cette enquête "Besoins en main-d'œuvre" a été lancée sous cette forme il y sept ans* ». Ont répondu à l'enquête 430 000 entreprises. **M. Bassères** : « *Environ 80 % des projets qu'elles signalent se réalisent effectivement* ». **01)- L'importance des emplois saisonniers** : avec + 8,6 %, les emplois saisonniers représentent 45 % des projets, tandis que les emplois non saisonniers n'augmentent que de 2,8 %. **02)- Les contrats de travail** : Les contrats durables, qui comprennent les contrats à durée indéterminée (CDI) et les contrats à durée déterminée de plus de 6 mois, représentent 56,3 % des intentions d'embauche. C'est une légère baisse par rapport à 2015, mais une hausse par rapport à 2014. **03)- La répartition géographique** : les prévisions d'embauche se situent en priorité dans les grandes agglomérations, l'Arc atlantique et le sud-est. **04)- La taille des entreprises** : arrivent en tête des intentions d'embauche les petites entreprises de moins de 10 salariés (45 % des prévisions de recrutement) ; elles sont suivies par les entreprises de 10 à 50 salariés (23 %). **05)- Par secteurs** : **a)** Les services, avec 41 % des intentions de recrutement (+ 4,5 % sur un an). Sont compris dans les services, les services à la personne (restauration, aides à domicile, etc.), et les services aux entreprises ; **b)-** L'industrie (+ 2,6 %). C'est moins qu'en 2014 et 2015. On notera cependant que la construction croît (+ 12 %). Les projets d'embauche y retrouvent leur niveau de 2014, après un important repli en 2015. **06)- Par métiers** : **a)** Les emplois saisonniers agricoles (viticulteurs, cueilleurs, etc.) ; **b)-** Les agents d'entretien de locaux ; **c)-** Les professionnels de l'animation socioculturelle ; **d)** Les serveurs de cafés et de restaurants ; **e)** Les employés de cuisine ; **f)** Les aides à domicile ; **g)** Les ouvriers non qualifiés ; **h)** Les artistes ; **i)** Les vendeurs ; **j)** Les ingénieurs (qui entrent pour la première fois dans ce classement cette année). Mais **les difficultés de recrutement** restent importantes. En effet, elles concernent environ un tiers des entreprises. **Stéphane Ducatez**, directeur des statistiques à Pôle Emploi : « *[Mais] si on regarde depuis 2012, ces difficultés ont tendance à baisser. [...] Le nombre d'offres non pourvues faute de candidats se situe dans une fourchette de 180 000 à 200 000* ». **Les entreprises touchées par ces difficultés** : les petites entreprises qui sont impactées deux fois plus que les autres, par manque de structures en ressources humaines. **Les métiers les plus difficiles à pourvoir** et, par conséquent, les plus recherchés : ceux des services aux particuliers (cuisiniers, aides à domicile et ménagère, employés de maison) qui sont peu attractifs ; ceux de l'industrie (ingénieurs et cadres d'études), en raison surtout d'une inadéquation des profils ; certains métiers d'ouvriers qualifiés (couvreur, chaudronnier, etc.) ou du secteur médical et paramédical. Par exemple, médecin est l'un des métiers pour lequel le pourcentage de projets de recrutement jugés difficiles est le plus élevé en 2016 (70 %). **Quelles solutions** : la formation des candidats venant de l'extérieur pour 2 entreprises sur 3 ; l'aide de Pôle Emploi.

[http://www.challenges.fr/emploi/20160412.CHA7708/vers-une-embellie-sur-le-front-de-l-emploi-en-2016.html#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20160412](http://www.challenges.fr/emploi/20160412.CHA7708/vers-une-embellie-sur-le-front-de-l-emploi-en-2016.html#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20160412)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 12/04/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

#### ● La surtaxation des CDD décidée par Valls fait hurler le patronat

Au cours de sa présentation des mesures en faveur des jeunes, dans le cadre de la loi El Khomri, le premier ministre, Manuel Valls, a annoncé une sur-cotisation patronale d'assurance chômage pour les contrats à durée déterminée. **La réaction de la CGPME** : « *Le Premier Ministre n'hésite pas à pénaliser financièrement la majorité des créations d'emplois qui se font aujourd'hui à plus de 80 % en CDD. Au lieu de s'interroger sur les raisons qui poussent les employeurs à embaucher en CDD et de regarder comment les inciter à préférer les CDI, le gouvernement choisit la voie de la sanction financière. Les mêmes causes produiront les mêmes effets : la taxation des CDD décidée en 2013 n'a en rien enrayeré le phénomène CDD mais a, sans aucun doute, contribué à dégrader plus encore*



le marché de l'emploi. En juin 2015, le gouvernement avait pourtant assoupli les conditions de renouvellement de ces CDD qu'il veut aujourd'hui taxer davantage ! ». La Tribune rappelle que M. Valls entend taxer les CDD courts, pas tous les CDD. Ainsi, « il reviendra justement aux partenaires sociaux de déterminer les futures règles de sur-taxation. Rien ne les empêche d'épargner les CDD d'une certaine durée ». **La CGPME** : « Quant à imaginer, comme l'entend Matignon, que les partenaires sociaux définissent le barème et le champ d'application de cette surcotisation au travers d'une augmentation de la cotisation chômage, la CGPME refuse d'être complice de ce coup de poignard porté dans le dos des entreprises. La Confédération des PME posera donc prochainement à ses instances la question de son départ de la négociation en cours sur l'assurance chômage. Le gouvernement assumera ses décisions. Y compris les plus stupides ».

[http://www.latribune.fr/economie/france/la-surtaxation-des-cdd-decidee-par-valls-fait-hurler-le-patronat-563438.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160412](http://www.latribune.fr/economie/france/la-surtaxation-des-cdd-decidee-par-valls-fait-hurler-le-patronat-563438.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160412)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 12/04/2016 Jean-christophe Chanut)

### ● La France n'est plus que la 9<sup>e</sup> puissance économique mondiale, selon le FMI

Le 12/04/16, le **Fonds monétaire international (FMI)** a publié une note qui montre que la France ne serait plus que la 9<sup>ème</sup> puissance économique mondiale. Cette note se fonde sur un mode de calcul différent de celui utilisé traditionnellement. **Le mode de calcul traditionnel** : le PIB est calculé « au taux de change » des marchés. **Le mode de calcul du FMI** : le PIB est calculé en « parité de pouvoir d'achat » (PPA). Exemple : avec un euro ou un dollar, « on achète plus de choses à Pékin qu'à Paris, à New-Delhi qu'à New York ». D'où la rétrogradation de l'Hexagone, même si le FMI rappelle qu'il ne s'agit pas d'un classement officiel. **Le classement dans la note du FMI : 01)-** La Chine (17,1 % du PIB mondial) ; **02)-** Les Etats-Unis (15,8 %), **03)-** l'Inde (7 %) ; **04)-** Le Japon (4,3 %), **05)-** L'Allemagne (3,4 %), **06)-** La Russie (3,3 %) ; **07)-** Le Brésil (2,8 %) ; **08)-** Le Royaume-Uni (2,4 %) ; **09)-** La France (2,3 %) ; **10)-** Le Mexique (2 %). **Direct Matin** : « Rappelons que le FMI se refuse à classer les pays en fonction de ce critère du PIB en PPA. Ce qui ne l'empêche pas de considérer cet indicateur comme déterminant, car la distinction PIB en PPA et PIB "aux taux de change" n'a rien d'une coquetterie ». Pourquoi ? Parce que c'est sur la base du PIB en PPA que le FMI établit sa prévision de croissance mondiale (prévue à 3,2 % en 2016). L'argument du FMI : le PIB par PPA donne une image plus réaliste de l'économie mondiale.

[http://www.directmatin.fr/economie/2016-04-14/la-france-nest-plus-que-la-9e-puissance-economique-mondiale-727292?elst\\_newsletter=20160414-13\\_727292](http://www.directmatin.fr/economie/2016-04-14/la-france-nest-plus-que-la-9e-puissance-economique-mondiale-727292?elst_newsletter=20160414-13_727292)

→ La note du FMI (70 pages) :

<https://www.imf.org/external/french/pubs/ft/weo/2016/01/pdf/textf.pdf>

(Sources : [www.directmatin.fr](http://www.directmatin.fr) du 14/04/2016, [www.imf.org](http://www.imf.org) du 12/04/2016)

[Retour au sommaire](#)

### ● Les vraies rémunérations complètes des patrons du CAC 40

Le magazine **Challenges** liste les rémunérations totales des patrons du CAC 40, c'est-à-dire en prenant en compte la rémunération fixe, la rémunération variable, les avantages en nature, les options et les actions de performance attribuées (c'est-à-dire soumises à condition de performance et qui sont une rémunération de long terme, non versée en 2015). Un dernier point qui n'est vraiment pas négligeable. **01)- Olivier Brandicourt**, directeur général de Sanofi depuis avril 2015. Ses rémunérations dues au titre de l'exercice atteignent 4,39 millions d'euros (dont deux millions dans le cadre de son arrivée) « mais la valorisation des options et des actions de performance attribuées au cours de l'exercice atteint plus de 12,3 millions d'euros ! ». Le total de ses rémunérations, « en partie virtuel pour le moment », atteint 16,76 millions d'euros. Maintenant, il faut que ses objectifs soient atteints pour cela. **02)-** Pour 2015, **Bernard Arnault**, PDG de LVMH, touche une rémunération (fixe et variable) de 3,35 millions d'euros, avec une valorisation des actions gratuites de performance de 6,07 millions d'euros. **03)- Jean-Paul Agon**, PDG de L'Oréal, avec une rémunération pour 2015 de 3,99 millions d'euros et la valorisation des actions de performance de 5,17 millions d'euros. **04)- Carlos Ghosn**, PDG de Renault, a touché 7,25 millions d'euros, dont plus de la moitié du montant provient de la valorisation des actions de performance.

→ **Le tableau récapitulatif des rémunérations des dirigeants du CAC** :

[http://www.challenges.fr/entreprise/20160414.CHA7850/les-vraies-remunerations-completes-des-patrons-du-cac-40.html#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20160414](http://www.challenges.fr/entreprise/20160414.CHA7850/les-vraies-remunerations-completes-des-patrons-du-cac-40.html#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20160414)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 14/04/2016, Laure-Emmanuelle Husson, avec Valérie Xandry)

### ● Un rapport prône un revenu minimum d'existence de 400 euros par mois

Le 18/04/16, **Christophe Sirugue**, député PS, a remis au premier ministre, Manuel Valls, un rapport dans lequel il préconise « *une couverture de socle commune* ». **Le but** : simplifier les minima sociaux, les rendre plus équitables et renforcer l'efficacité des politiques d'insertion. **M. Sirugue** propose « *une refonte en profondeur de l'architecture globale du système des minima sociaux, [avec la création d'une] couverture socle commune, [qui permettrait de traiter] tout usager [...] selon les mêmes règles quand ses ressources viennent à manquer, tout en bénéficiant d'un dispositif complémentaire qui correspond aussi à ses propres spécificités* ». M. Sirugue a débuté son travail en décembre 2016, en concertation avec les associations, collectivités, administrations d'Etat et opérateurs. **Question primordiale traitée par le rapport** : « *La question de l'accès des jeunes aux minima sociaux et notamment celle de l'accès des 18-25 ans au RSA* ». **M. Sirugue** : « *Priver la très grande majorité des jeunes de l'accès à notre dispositif universel de lutte contre la pauvreté ne me paraît en effet plus acceptable. [...] Cette condition d'âge apparaît bien singulière au regard de la situation de nos voisins européens et, surtout, elle empêche de lutter efficacement contre la pauvreté des plus jeunes, dont la hausse depuis 2008 est malheureusement frappante. Les effets structurels d'une telle réforme doivent être bien anticipés. [...] Acceptons à gauche de dire qu'empêcher de voir un jeune commencer sa vie dans la précarité, ce n'est pas de l'assistanat mais de l'investissement* ». Le rapport prône la mise en place d'une « *sorte de revenu minimum d'existence* » d'un montant de 400 euros par mois, qui serait « *complété par un complément d'insertion* », qui permettrait à tout actif de plus de 18 ans de bénéficier d'un accompagnement ad hoc ainsi qu'un « *complément de soutien pour préserver les ressources des personnes en situation de handicap ainsi que des personnes âgées* ». **M. Sirugue** : « *[C'est un] scénario ambitieux, [qui] mettra du temps à se réaliser* ». Dans ce scénario, la couverture socle commune remplacerait les dix minima sociaux : le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation de solidarité pour les personnes âgées (ASPA), l'allocation adultes handicapés (AAH), l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI), l'allocation de solidarité spécifique (ASS), l'allocation veuvage (AV), le revenu de solidarité outre-mer (RSO), la prime transitoire de solidarité (PTS), le revenu de solidarité outre-mer (RSO), l'allocation temporaire d'attente (ATA) et l'allocation pour demandeur d'asile (ADA). Nombre de bénéficiaires actuellement : quatre millions d'allocataires. Le rapport contient **deux autres scénarios**, même si c'est celui que nous venons de détailler qui est mis en avant dans le rapport. Les deux évoquent aussi l'ouverture des minima sociaux aux jeunes de 18 ans, et non plus de 25 ans. Une mesure dont le coût estimé serait de 3,5 milliards d'euros. **M. Sirugue** : « *C'est pour cela que je ne demande pas à ce que ces mesures s'appliquent au 1er janvier 2017* ». **Le second scénario** propose la mise en place de douze mesures de simplification des minima sociaux afin de faciliter l'accès des usagers à leurs droits, dès le 01/01/17. Comment ? Par exemple, en rendant « *plus prévisibles les montants versés aux allocataires du RSA* ». **M. Sirugue** : « *[Ces mesures contribueraient à] renforcer l'équité du système, en alignant les dispositifs d'intéressement de l'ASS et du RSA ou en mettant fin à certaines possibilités de cumul de différents dispositifs entre eux* ». Sont proposées également des mesures en faveur des handicapés, dont le but, entre autres, serait de s'assurer de l'égalité de traitement des demandes d'allocation adultes handicapés (AAH) sur l'ensemble du territoire. **Le troisième scénario** consisterait à diviser par deux le nombre de dispositifs existant. On passerait ainsi, à l'horizon 2020, de dix minima sociaux à cinq. **M. Sirugue** : « *Au RSA, seraient intégrés l'allocation veuvage (AV), l'allocation temporaire d'attente (ATA) et le revenu de solidarité outre-mer (RSO), confortant ainsi le RSA dans son rôle de socle de dernier recours* ».

<http://www.lefigaro.fr/social/2016/04/18/09010-20160418ARTFIG00047-un-rapport-prone-un-revenu-minimum-d-existence-de-400-euros-par-mois.php>

(Source : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 18/04/2016, AFP agence)

[Retour au sommaire](#)

### ● Les hôteliers menacent de boycotter la taxe de séjour

Les organisations patronales du secteur de l'hôtellerie, l'Umih et le GNC, appellent leurs adhérents à boycotter le versement de la taxe de séjour pendant l'Euro 2016. **La raison** : Il s'agit de protester contre le partenariat entre l'UEFA et Abritel-HomeAway, site Internet de locations de vacances entre particuliers. **Roland Héguy**, président de l'Umih : « *Ce qu'on demande, c'est l'équité [...], qu'on ait tous les mêmes règles* ». Or, selon lui, Abritel-HomeAway ne s'est pas engagée auprès des villes hôtes de la compétition à collecter et reverser la taxe de séjour, contrairement aux autres professionnels de l'hébergement. Les hôteliers exerçant dans les villes concernées par l'Euro 2016 enverraient donc le montant de la taxe de séjour, non pas au Trésor public, mais à l'Umih et le GNC, qui les conserveraient.

**M. Héguy** : « *[Le boycott du versement de la taxe de séjour devrait priver] d'au moins 7,5 millions d'euros [les villes accueillant la compétition]. [Il y a] un ras-le-bol généralisé de la profession* ». De son côté, **Abritel-HomeAway** a expliqué qu'elle collaborait avec la Mairie de Paris et les pouvoirs publics « *pour mettre en place une collecte simplifiée de la taxe de séjour* » et ne comprenait pas la réaction des fédérations hôtelières.

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2016/04/17/20002-20160417ARTFIG00173-les-hoteliers-menacent-de-boycotter-la-taxe-de-sejour.php>

(Source : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 17/04/2016, Mathilde Golla)

### COTISATIONS SECURITE SOCIALE

#### ● Tiers payant : la Sécu paiera un euro de pénalité aux médecins en cas de retard

**Marisol Touraine**, ministre des Affaires sociales, s'était engagée à ce que l'assurance maladie s'acquitte d'une pénalité si elle payait les médecins dans un délai supérieur à 7 jours ouvrés. Le projet de décret qui vient d'être soumis à concertation, consulté par Le Figaro, indique le montant de cette pénalité : 1 euro, ce quel que soit le montant de la prestation médicale (une consultation chez un généraliste à 23 euros ou un acte technique chez un spécialiste, beaucoup plus cher) et quel que soit le retard éventuel de la Caisse d'assurance-maladie (un jour ou un mois). **Jean-Paul Ortiz**, président de la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF) : « *Cette pénalité ne s'appliquera jamais. Les médecins n'auront jamais le temps - surtout pour un euro - de vérifier si la Caisse les a réglés dans les temps. Et ce n'est pas la Sécu qui viendra les voir pour leur dire qu'elle leur doit des pénalités de retard. Bref, c'est du grand guignol !* ». D'après l'assurance maladie, le délai de paiement par carte Vitale s'élève à 3,4 jours ouvrés en moyenne.

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2016/04/12/20002-20160412ARTFIG00014-tiers-payant-la-secu-paiera-un-euro-de-penalite-aux-medecins-en-cas-de-retard.php>

(Source : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 12/04/2016, Guillaume Guichard)

[Retour au sommaire](#)

### FISCALITE

#### ● Évasion fiscale : Bercy débordé par les demandes de régularisation

D'après Europe 1, suite aux révélations des Panama Papers, le nombre de "repentis" a considérablement augmenté chez les exilés fiscaux français. A tel point que la cellule de régularisation du ministère des Finances est débordée. Rappelons que la cellule a pour vocation « *d'encourager les Français détenant des comptes à l'étranger à faire revenir volontairement leurs avoirs financiers dans l'Hexagone* ». Avec une contrepartie : des pénalités financières particulièrement clémentes ; tandis que ceux qui ne s'auto-dénoncent pas sont pénalisés par des sanctions plus lourdes. Si à fin 2015, la cellule de régularisation avait reçu 45 000 dossiers, la situation a complètement évolué depuis ces dernières semaines. Du coup, les effectifs de la cellule de régularisation vont même être renforcés, passant de 159 à 209 agents à partir de juin. Le président **François Hollande** est le premier à s'en réjouir : « *Ça va nous faire encore des entrées fiscales de la part de ceux qui ont fraudé, donc je remercie les lanceurs d'alerte et la presse. 20 milliards d'euros ont été notifiés à ceux qui avaient fraudé [en 2015. L'État en a] déjà repris 12 milliards d'euros* ». Fin 2016, on estime que le fisc français devrait avoir récupéré environ 7 milliards d'euros. Mais, avec ces nouvelles régularisations, ce chiffre pourrait être revu à la hausse. **Le Figaro** : « *Au niveau européen, la lutte contre l'évasion fiscale s'organise aussi. La commission*

européenne vient de présenter son nouveau plan pour obliger les multinationales à la transparence fiscale ».

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2016/04/13/20002-20160413ARTFIG00072-evasion-fiscale-bercy-deborde-par-les-demandes-de-regularisation.php>

(Source : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 13/04/2016, Victoria Masson)

### ● L'UE envisage de s'attaquer à l'opacité fiscale des multinationales

La Commission européenne (CE) a réagi, suite aux révélations des Panama Papers, en présentant, le 14/04/16, un plan de lutte contre l'opacité fiscale des multinationales. Le plan a été détaillé par le Français **Pierre Moscovici**, et son collègue chargé de la Stabilité financière, le Britannique **Jonathan Hill**. **M. Moscovici** : « *Je suis outragé et furieux de ce qui a été révélé. [...] La fraude, l'évasion fiscale et l'optimisation fiscale agressive sont un fléau* ». **Le plan de la CE** : rendre publiques, « *pays par pays* » au sein de l'UE, les données comptables et fiscales des multinationales, soit leur chiffre d'affaires, leurs bénéficiaires, ainsi que l'assiette fiscale et les impôts payés dans les différents États membres. **M. Moscovici** dans Le Parisien : « *Dès lors qu'elles ont une filiale dans l'UE et un chiffre d'affaires d'au moins 750 millions d'euros, les entreprises, quelle que soit leur nationalité - européenne, mais aussi américaine, australienne, chinoise... - auront l'obligation de publier ces éléments. [...] Pour celles qui n'ont pas de filiale dans l'UE, nous demanderons les mêmes informations mais pour leur activité globale dans le monde entier en exigeant plus de détails pour leurs activités dans les pays qui seraient sur la liste des paradis fiscaux* ». Pourtant, un certain nombre d'ONG estime que cette proposition est insuffisante. L'ONG One, par exemple, qui regrette que seules les grandes entreprises (dont le chiffre d'affaires est supérieur à 750 millions d'euros) soient concernées par cette obligation de publier des informations de base. On pense également que le maintien dans l'ombre des activités situées ailleurs que dans l'Union européenne, puisque la publication par pays se limite à ce bloc, reste une faiblesse dans le plan de la CE. **One** : « *Sans ces informations, il sera impossible d'en savoir plus sur les activités des multinationales dans un grand nombre de paradis fiscaux et d'avoir des indications sur de possibles mécanismes d'évasion fiscale* ». Enfin, la CE va aussi « *proposer d'établir dans les six mois une liste noire européenne des paradis fiscaux* ». **M. Moscovici** : « *Prenons le Panama : il n'est officiellement considéré comme un paradis fiscal par seulement 8 pays de l'UE - 9 depuis que la France l'a rajouté. Ce n'est pas crédible. Nous avons un besoin urgent d'une vraie liste commune, avec des critères identiques et des menaces de sanctions fortes* ».

[http://www.lepoint.fr/europe/l-ue-envisage-de-s-attaquer-a-l-opacite-fiscale-des-multinationales-12-04-2016-2031618\\_2626.php?M\\_BT=77616227272&m\\_i=szpkCaICj6KBvWV29J%2BkWxOqfSGYE94pCyA4XhDvz9X7R4kACApmpAHb8VnQoyeD%2BxcuLeOr7gfH8mloYVc9BLTlcgsp#xtor=EPR-6-Newsletter-Mi-journee-20160412](http://www.lepoint.fr/europe/l-ue-envisage-de-s-attaquer-a-l-opacite-fiscale-des-multinationales-12-04-2016-2031618_2626.php?M_BT=77616227272&m_i=szpkCaICj6KBvWV29J%2BkWxOqfSGYE94pCyA4XhDvz9X7R4kACApmpAHb8VnQoyeD%2BxcuLeOr7gfH8mloYVc9BLTlcgsp#xtor=EPR-6-Newsletter-Mi-journee-20160412)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 12/04/2016, AFP)

[Retour au sommaire](#)

### LA VIE DES ENTREPRISES

#### ● BNP Paribas condamnée à 187 500 euros d'amende pour tromperie commerciale

Le 11/04/16, **BNP Paribas** a été condamnée par le tribunal correctionnel de Paris à payer une amende d'un montant de 187 500 euros. **Motif** : pratique commerciale trompeuse en lien avec le produit d'épargne "BNP Garantie Jet 3". **Le cabinet d'avocats Constantin-Vallet** : « *[BNP Paribas devra également] publier le jugement de condamnation dans les journaux Le Parisien et Les Echos [et] indemniser les consommateurs trompés au titre de leur préjudice moral et condamné au remboursement des frais de gestion* ». **Me Hélène Feron-Poloni**, du cabinet Lecoq-Vallon & Feron-Poloni, une des avocates des parties civiles : « *Le tribunal a été au-delà des 100 000 euros requis par le parquet. Soit le maximum légal. Cela prouve bien la gravité de la faute commise par BNP Paribas. On ne peut pas promettre des choses intenables à ses clients* ». **L'objet du litige** : BNP Garantie Jet 3, censé faire « *décoller* » l'épargne des souscripteurs. Selon ce que disait BNP Paribas, ces derniers pouvaient espérer tripler leur mise en dix ans ou, tout du moins, récupérer leur mise quel que soit le niveau de la Bourse. Il se trouve qu'en 2011, des épargnants ont découvert



que, non seulement leur capital n'avait pas tenu ses promesses, mais qu'en plus il avait été amputé de divers frais à hauteur de 10 % environ. **Le cabinet Constantin-Vallet** : « Cette condamnation permet à l'ensemble des autres consommateurs qui ont souscrit au produit BNP Garantie Jet 3, soit environ 11 000 personnes, d'agir en responsabilité civile devant le Tribunal de grande instance de Paris avant le 19 juillet 2016 afin de solliciter une condamnation similaire ». **BNP Paribas** a réagi auprès de l'AFP. Une porte-parole du groupe a déclaré que **BNP Paribas** prenait « acte de la décision de justice de ce jour qui concerne des faits datant de 15 ans » et se réservait « le droit de faire appel » : « En février 2013, nous avons décidé à titre purement commercial de procéder au remboursement des frais de gestion pour tous les clients ayant souscrit à 'Jet 3' dans le cadre de l'assurance-vie, qui ont conservé ce fonds jusqu'à l'échéance ».

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/banque/bnp-paribas-condamnee-a-187-500-euros-d-amende-pour-tromperie-commerciale-563526.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160412](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/banque/bnp-paribas-condamnee-a-187-500-euros-d-amende-pour-tromperie-commerciale-563526.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160412)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 12/04/2016, avec AFP)

#### ● Pourquoi BNP Paribas va supprimer 675 postes en France

Le 14/04/16, en Comité central d'entreprise, **BNP Paribas**, premier employeur dans les services en France, a annoncé l'ouverture d'un plan de départs volontaires de 675 postes en trois ans à l'intérieur de BFI, sa banque de financement et d'investissement. Seront proposés des reclassements internes. La cause : le plan d'économies présenté le 15/02/16 par Alain Papiasse, directeur général adjoint, dont l'objectif est de réaliser un milliard d'économies à l'horizon 2019.

[http://www.challenges.fr/challenges-soir/20160414.CHA7849/pourquoi-bnp-paribas-va-supprimer-675-postes-en-france.html#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20160414](http://www.challenges.fr/challenges-soir/20160414.CHA7849/pourquoi-bnp-paribas-va-supprimer-675-postes-en-france.html#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20160414)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 14/04/2016, Grégoire Pinson)

#### ● EDF veut économiser un milliard d'euros

Le 15/04/16, **Le Figaro** a révélé qu'**EDF** préparait, à la demande de l'Etat, un nouveau plan d'économies. Montant du plan : un milliard d'euros. Deux pistes sont à l'étude : **01)**- Une réduction supplémentaire des effectifs ; **02)**- Une réforme de la rémunération des employés. Pour rappel, EDF a déjà annoncé son intention de supprimer entre 2 300 et 4 200 postes en France sur la période 2016-2018, sans licenciements. Pourquoi ? Pour faire face à une concurrence accrue et à la chute des prix de marché de l'électricité. L'Etat, qui est actionnaire à 85 % d'EDF, a déclaré qu'il participerait à une augmentation de capital si cela s'avérait nécessaire, notamment pour financer la construction de deux réacteurs de type EPR à Hinkley Point, dans le sud-ouest de l'Angleterre. **La CFE-CGC** : « La décision n'est pas prise. [...] L'Etat prend conscience que les questions [sur ce projet] sont légitimes [et qu'il y a] des risques ». **Emmanuel Macron**, ministre de l'Economie, a toutefois réaffirmé son soutien à ce projet de 18 milliards de livres (environ 23 milliards d'euros). Pour le ministre, c'est une question de « crédibilité [et de] cohérence ». **La Tribune** : « EDF devrait prendre début mai une décision finale d'investissement, ultime étape de sa concrétisation ».

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/edf-veut-economiser-un-milliard-d-euros-564544.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160415](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/edf-veut-economiser-un-milliard-d-euros-564544.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160415)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 15/04/2016, avec Reuters et AFP)

[Retour au sommaire](#)

### LA VIE DES DEPARTEMENTS

#### ● Ile-de-France : ils créent le « Uber des agents de sécurité »

Basés à Suresnes (Hauts-de-Seine), Anas Adounis et Marouen Bachoual ont lancé une plateforme, **Gwards**, destinée à mettre en relation des sociétés d'événementiel et des agents de sécurité indépendants. Le système est nettement inspiré d'Uber, la plate-forme de mise en relation entre chauffeurs de VTC et clients. Gwards disposera d'une application mobile à la fin du mois. **M. Adounis** : « On a travaillé dans l'événementiel et on s'est aperçus que le processus pour trouver des agents était souvent long, compliqué, cher et opaque ». Avant d'ajouter que les tarifs de Gwards (à partir de 19,90 € de l'heure) sont plus attractifs que ceux des agences parce que « les agents ne sont pas [nos] employés ». En

effet, la plupart des agents indépendants qui travaillent via Gwards le font sous le statut d'auto-entrepreneur. **M. Adounis** : « *On n'a donc pas à payer de charges sociales* ». Les deux gérants de Gwards estiment que ce système permet également de « *revaloriser le travail des agents, [avec une] rémunération deux fois plus élevée que leur paie habituelle* ». **M. Marouen** : « *Ça fait des mois qu'on mûrit ce projet. Les attentats de novembre l'ont accéléré. La demande en agents de sécurité devrait tripler cette année* ». Aujourd'hui, plus de 300 agents franciliens sont inscrits sur la plate-forme. Gwards espère maintenant s'étendre à d'autres régions françaises - « *notamment aux villes qui accueilleront l'Euro en juin* » - et aux particuliers. Cela amènera-t-il un conflit comme entre Uber et les taxis ? se demande Le Parisien. **M. Adounis** : « *Il y a de la place pour tout le monde* ».

[http://www.leparisien.fr/suresnes-92150/ile-de-france-ils-creent-le-uber-des-agents-de-securite-13-04-2016-5711695.php#xtor=EREC-1481423605-----"Default\\_value"@1](http://www.leparisien.fr/suresnes-92150/ile-de-france-ils-creent-le-uber-des-agents-de-securite-13-04-2016-5711695.php#xtor=EREC-1481423605-----)

(Source : [www.leparisien.fr](http://www.leparisien.fr) du 13/04/2016, Ariane Riou)

## LA VIE DES REGIONS

### ● Les poids lourds appelés à financer le passe Navigo des Franciliens

Le 11/04/16, **Valérie Pécresse**, présidente de la région Île-de-France, a présenté, dans le cadre de la conférence régionale de l'Air, une proposition consistant à faire payer les camions de plus de 3,5 tonnes, dans le but de financer les trajets en train des Franciliens. Il s'agit de l'instauration d'une écotaxe pour les camions traversant la région, dont les recettes financeraient partiellement le Passe Navigo. L'écotaxe pourrait rapporter, d'après Mme Pécresse, 100 à 200 millions d'euros par an. Comment la collecter ? Via les portiques déjà existant. **Deux obstacles pourraient s'opposer à ce projet : 01)- L'Etat** qui, seul, a le pouvoir de valider la mesure par décret. Or, le gouvernement a enterré l'idée d'écotaxe à l'automne 2014. En août 2015, Matignon avait à nouveau, et sans ambiguïté, écarté l'écotaxe, quelle soit nationale ou régionale. **Matignon** : « *Il n'y a plus de sujet d'écotaxe, et il n'y a pas lieu de le faire rebondir* ». **Mme Pécresse** : « *C'est un sujet complexe qui nécessitera une bonne dose de dialogue avec l'État* ». **02)- Les professionnels de la route.** Le 11/04/16, **la Fédération nationale des transporteurs routiers (FNTR)** a réagi contre le projet de Mme Pécresse : « *Les recettes attendues par ce projet d'écotaxe régionale sont de 100 millions d'euros. Ce montant est exorbitant, et la profession refuse catégoriquement de payer une telle contribution* ». Avant d'expliquer que seuls 14 700 des 242 000 poids lourds qui circulent chaque jour en Ile-de-France sont en transit. **La FNTR** : « *Il faudrait que la taxe soit d'environ 4,50 euros par km pour atteindre les 100 millions d'euros* ». Ce qui paraît difficile à concevoir, comparé au projet d'écotaxe abandonné par le gouvernement qui prévoyait, lui, en moyenne 0,14 euro/km. De plus, la FNTR redoute une « *considérable distorsion de concurrence entre les régions* ». Pour Mme Pécresse, il s'agit avant tout d'une mesure « *de bon sens* », fondée sur le principe du pollueur-payeur. **Mme Pécresse** : « *Tous les chemins mènent à Paris, on voit arriver des poids lourds de toute la France, notre région est une région de traverse. Cela provoque des nids-de-poule, de l'air pollué, une circulation embouteillée, il est normal qu'ils payent le prix de la route* ».

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2016/04/12/20002-20160412ARTFIG00111-les-poids-lourds-appelles-a-financer-le-passe-navigo-des-franciliens.php>

(Source : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 12/04/2016, Hayat Gazzane)

[Retour au sommaire](#)

## OPINIONS/VIE POLITIQUE

### ● Primaire de la droite : Fillon propose un big bang économique

**François Fillon**, candidat à la primaire de droite, a présenté, le 12/04/16, lors d'une visite à « la Filature », une pépinière d'entreprise installée dans un ancien atelier textile du 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris, ses propositions à destination des travailleurs indépendants. Un objectif essentiel pour lui : créer un million d'emplois en France. M. Fillon entend instaurer un statut de prestataire indépendant pour les auto-entrepreneurs. Ce statut serait irrévocable pendant trois ans. Le texte viserait à protéger les chefs d'entreprises d'une potentielle requalification du statut d'auto-entrepreneur en contrat de travail. Il serait aussi accompagné de diverses mesures en faveur des auto-entrepreneurs ; par exemple le relèvement des niveaux de chiffre d'affaires plafonds ou la transformation des niveaux de

qualification nécessaires pour exercer une profession en niveau de compétence. Pour M. Fillon, il faut développer un écosystème favorable aux travailleurs indépendants. Déjà, dès 16 ans, les jeunes pourraient accéder au statut d'auto-entrepreneurs sans condition d'émancipation, et la loi Novelli, destinée à faciliter l'accès au statut d'auto-entrepreneur pour les fonctionnaires, serait remise au goût du jour. Il faut « fluidifier » le travail indépendant, explique M. Fillon, en flexibilisant le droit du travail, en autorisant la poursuite du travail au delà d'un temps plein, en facilitant le télétravail, etc. **M. Fillon** tacle les autres candidats à la primaire de la droite : « *Il y a des hommes politiques qui font des discours, qui présentent des grandes orientations. Moi je propose un programme prêt à être mis en place. [...] De mes concurrents, beaucoup n'ont pas de programme. Certains proposent de revenir en arrière, avec une baisse généralisée des impôts. Mais nous l'avons déjà fait avec la loi TEPA (la loi travail, emploi, pouvoir d'achat adoptée quelques mois après l'élection de Nicolas Sarkozy en 2007, ndlr)* ». **M. Fillon** s'en prend également au gouvernement : « *[Manuel Valls] a sorti le carnet de chèques pour financer des mesurottes en faveur des jeunes. [François Hollande] met tout en l'air ce qu'on a fait, avant d'y revenir progressivement* ». En conclusion, **M. Fillon** a déclaré : « *Je suis le seul à parler avec les entrepreneurs, le seul à développer un projet pour les entrepreneurs, le seul à proposer une véritable libéralisation du marché du travail [...], le seul à proposer un big-bang économique généralisé* ».

[http://www.challenges.fr/politique/20160412.CHA7720/primaire-de-la-droite-fillon-propose-un-big-bang-economique.html#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20160413](http://www.challenges.fr/politique/20160412.CHA7720/primaire-de-la-droite-fillon-propose-un-big-bang-economique.html#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20160413)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 13/04/2015, Rémi Clément)

#### DERNIERE MINUTE

##### ● Loi travail : la menace du Medef sur l'assurance chômage

Le 19/04/16, **Pierre Gattaz**, président du Medef, a déclaré que si rien ne bougeait d'ici la fin de l'examen du projet de loi Travail, le Medef en tirerait les conséquences. **M. Gattaz** : « *Si rien ne bouge dans les trois semaines, [le Medef] en tirera toutes les conséquences. [...] Nous demanderons sans doute la suspension des négociations d'assurance chômage* ».

<http://www.challenges.fr/economie/social/20160419.CHA8067/loi-travail-la-menace-du-medef-sur-l-assurance-chomage.html>

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 19/04/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

**Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France.** En ligne tous les mardis  
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard  
Rédacteur en chef : Eric Tessier  
Contact : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)